

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Emilie Flamand, Mathilde Captyn, Sophie Forster Carbonnier, Brigitte Schneider-Bidaux, Esther Hartmann, Catherine Baud, Hugo Zbinden, Anne Mahrer, François Lefort, Miguel Limpo, Sylvia Nissim, Christian Bavarel, Olivier Norer, Roberto Broggin, Jacqueline Roiz

Date de dépôt : 20 novembre 2012

Projet de loi constitutionnelle **modifiant la constitution de la République et canton de Genève** **(Cst-GE), du 14 octobre 2012** *(Priorité aux transports publics dans les zones urbaines du canton)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Article unique Modification

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Art. 190, al. 2 (nouvelle teneur)

² Il facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés. Les transports publics ont la priorité en matière de circulation dans les zones urbaines du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Verts se battent pour une société durable, respectueuse des ressources terrestres limitées. Une prise de conscience qui est maintenant heureusement largement partagée, mais qui peine à se traduire par des actes concrets, des positions politiques fortes et assumées. Le 14 octobre dernier, le projet de nouvelle constitution était accepté par le peuple. Ce texte comporte un certain nombre d'éléments positifs que les Verts saluent, mais est néanmoins timide sur des points chers aux Verts. Il en va ainsi de la question de la mobilité. En matière de mobilité notamment, on doit faire davantage, considérant le contexte environnemental actuel et dans la perspective des futures et inéluctables contractions des ressources énergétiques fossiles. Encourager clairement l'utilisation et le développement des transports publics, leur utilisation accrue par la population, est une partie de la réponse aux défis que pose la mobilité urbaine. C'est pourquoi les Verts déposent ce projet de loi qui vise à donner la priorité aux transports publics dans la circulation dans les zones urbaines du canton.

Inscrire ce principe dans la constitution lui donne une direction résolument moderne en matière de mobilité. Les statistiques le montrent : l'utilisation d'un moyen de transport individuel est en baisse dans les ménages en Suisse et la part modale des transports publics et de la mobilité douce est en progression constante. Cette tendance ne peut aller qu'en s'accroissant. A Genève, le libre choix du mode de transport est garanti, ce qui n'est pas contesté ici. Toutefois, au vu des investissements considérables réalisés pour rattraper le retard genevois en matière de transports publics, mais également de l'importante subvention accordée annuellement aux TPG, il convient de s'interroger sur l'efficacité et la qualité de la desserte. Quel usager des transports publics n'a pas fait l'expérience de voyager dans un tram plein à craquer qui doit s'arrêter tous les 100 mètres à un feu de circulation pour laisser passer quelques voitures ? Certes, des feux préférentiels existent, mais de manière largement insuffisante.

Ainsi, l'Etat dépense chaque année, et à juste titre, des sommes importantes pour faire fonctionner le réseau de transports publics, mais celui-ci se voit ralenti, voire parfois bloqué, par absence de priorité systématique.

L'amélioration de la vitesse commerciale augmente l'efficacité du réseau, le confort des passagers et l'attractivité des transports publics, mais elle a aussi des conséquences très importantes au niveau financier. En effet, un véhicule qui circule plus rapidement et accomplit donc son parcours en moins de temps dessert plus d'usagers sur une journée. La même logique s'applique au niveau des conducteurs, dont on sait que les salaires représentent une part importante du budget des TPG. Ainsi, en améliorant la vitesse commerciale, on peut, pour le même coût, transporter plus de monde plus rapidement.

Par ailleurs, en augmentant la vitesse commerciale et l'attractivité des transports publics, on favorise le transfert modal, ce qui permet de désengorger le centre-ville et de faciliter la vie aux transporteurs professionnels, souvent pris eux aussi dans les embouteillages.

Pour relever les défis croissants liés à la mobilité dans l'agglomération, Genève se doit d'avoir un réseau de transports publics performant, sous peine d'atteindre l'asphyxie. Donner la priorité aux transports publics dans les zones urbaines est une réponse pragmatique, déjà en vigueur dans la plupart des centres urbains suisses, qui a des conséquences positives en termes d'efficacité, d'attractivité, mais aussi d'efficience du réseau. C'est pourquoi nous vous engageons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Conséquences financières

Charges et couvertures financières / économies attendues

Comme indiqué plus haut, si la priorité ne coûte rien, elle peut au contraire permettre d'améliorer fortement l'efficience des transports publics et donc d'augmenter l'offre places \times km à coût égal.